



Tel. : 09.53.88.20.87



Code : CSE SSCT 002A

FORMER LES MEMBRES DU CSE / SSCT (+ 300 salariés)

Objectifs de la Formation :	Connaître le cadre réglementaire pour agir au sein du CSE Identifier les rôles et missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail Maîtriser l'analyse des accidents du travail et des risques professionnels Etre force de proposition pour l'amélioration des conditions de travail.
Public concerné :	Membres du CSE Membre de la commission SSCT
Niveau d'admission :	Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation
Lieu :	Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA
Durée :	35 heures.
Nombre de participants :	12 participants maximum
Méthode pédagogique :	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
Evaluation :	Evaluation au fur et à mesure de la formation
Validation :	Attestation de formation

PROGRAMME

- La mise en place du CSE et de la commission SSCT
 - Conditions de mise en place
 - Composition de la commission SSCT
- Les attributions du CSE/SSCT
- Les moyens du CSE/SSCT
- Les missions du CSE/SSCT
 - Missions générales et missions spécifiques
 - Consultations obligatoires
- Le fonctionnement du CSE/SSCT
 - Crédit d'heures et utilisation
 - Protection des élus
 - Les réunions
 - Recours aux experts
- L'analyse des risques professionnels
 - Risques professionnels et risques psychosociaux
 - Analyse des risques professionnels
 - Prévention du harcèlement sous toutes ses formes
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - Définitions
 - Méthodes d'analyses